

Arrondissement de Mont de Marsan
Canton de Haute Lande Armagnac

MAIRIE D'ESCOURCE

3 place de la Mairie
40210 Escource

☎ 05 58 04 20 06

📠 05 58 04 21 19

✉ mairie@escource.fr

Séance du 21 mai 2019

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

Date de Convocation : 17 mai 2019

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 13 (dont 1 procuration(s))

L'an deux mil dix-neuf le vingt et un du mois de mai à 17 heures 30 minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.

Présents tous les conseillers municipaux en exercice : Mesdames et Messieurs SABIN Patrick, DEDIEU Emmanuelle, RABY André, DUBOS Pierre-Alain, BAUDRY Philippe, BRUSTIS Anne-Laure, DANTHEZ Virginie, DIEDA Jean-Claude, DUFOURCQ Jean-Pascal, EDALITI Nathalie, JULIEN Geneviève, KNITTEL Paulette

Absents et excusés :

BERTRAND Frédéric, CHAPERON Valérie, DROUHAULT Robert

Procuration :

BERTRAND Frédéric procuration à André RABY

Monsieur André RABY a été élu.e secrétaire de séance.

Après lecture, le compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2019 est adopté à l'unanimité et visé par tous.

Monsieur le Maire propose de rajouter 0 points à l'ordre du jour :

La dernière délibération a été rattachée à ce compte rendu de séance à cause du report de la réunion de Conseil Municipal du 3 juillet au 30 juillet ; celle-ci présente le recrutement d'un agent technique territorial saisonnier contractuel à temps complet du 8 juillet 2019 au 30 août 2019 afin de renforcer l'équipe technique durant les 2 mois d'été.

Subventions aux associations année 2019 :

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après avis de la commission finances, décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes pour 2019 :

	Montant accordé		Montant accordé
AAPPMA	250	FNACA/ARAC	0
ACCA	450	FNATH	0
ADMR Labouheyre	0	Gym volontaire	600
AEAL	50	Lous Lanusquets	250+450
Ateliers de Jurman	400+100	Lous Pitchouns	300
Boule Escourçoise	650	Société musicale	0
Comité des fêtes	2500	Coopérative scolaire	0
Drôles	0	USEP	0
FCE	3500	FIELD TRIAL	0
FELIX ARNAUDIN	200	Fondation du Patrimoine	0
Sous Total I	8100	Sous Total II	1600
Total I + II		9 700	
TOTAL Compte 6574	10 000.00 €		

Délibération du Conseil Municipal portant avis sur une demande de dérogation au repos dominical

Monsieur le Maire présente la demande de dérogation au repos dominical sollicité par la société DELEPLANQUE ET CIE, chemin d'Ensigné 79 170 VILLEFOLLET pour des interventions sur la Commune d'Escource, Mano, Saugnac et Muret, Ychoux.

Cette demande, transmise par le Ministère du Travail, DIRECTE Nouvelle-Aquitaine Unité départementale des Landes, concerne 8 salariés volontaires sur la période de 23 juin au 28 juillet 2019, après avoir reçu l'avis favorable des représentants du personnel.

Cette demande est motivée : « Fauchage-andainage des plantes lorsqu'elles sont à maturité, puis battage lorsque les andains ont séché quelques jours au soleil et éventuellement séchage des graines. Il est parfois impératif de réaliser les travaux agricoles énumérés le dimanche si l'on veut sauvegarder le potentiel de rendement et de qualité de la récolte, ce qui est essentiel en matière de semences. »

Le Conseil Municipal porte à l'unanimité des conseillers votants un avis favorable à cette requête

Rénovation de l'étage de l'ancienne poste : « Appel à projet pour l'habitat innovant : commerces et habitat »

Monsieur le Maire fait lecture aux membres de l'Assemblée de la lettre de sollicitation et du dossier de candidature qui peut être présenté à la Région Nouvelle-Aquitaine par l'intermédiaire du PETR Pole Haute Landes, concernant le projet de réhabilitation du 1^{er} étage de l'ancienne poste, dans le cadre de « l'appel à projet pour l'habitat innovant » :

Notre projet répond complètement aux objectifs visés par le dispositif « contrat de dynamisation et de cohésion Haute Lande Armagnac ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré sur le plan de financement ci-après, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le plan de financement et décide de présenter le dossier de demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine.

Budget prévisionnel HT

Réhabilitation d'un logement à l'étage d'un local commercial situé en cœur de bourg	Base HT	TAUX	Subvention demandée
Région Nouvelle Aquitaine	87 458.00	50%	43 729.00
Fonds propres			43 729.00
Total Général			87 458.00

Demande DETR 2019 : Travaux des salles de rangement accolées à la chaufferie bois énergie et travaux dans les bâtiments actuellement chauffés à l'électricité

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel concernant les travaux sur les salles de rangement accolées à la chaufferie bois énergie et les travaux à réaliser dans les bâtiments actuellement chauffés à l'électricité

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve le projet de travaux sur les salles de rangement accolées à la chaufferie bois énergie et les travaux à réaliser dans les bâtiments actuellement chauffés à l'électricité,

Approuve le prévisionnel des travaux pour un montant HT de 324 417.00 € HT comme présenté dans le tableau suivant,

Valide le plan de financement prévisionnel des travaux suivant le tableau joint,

Sollicite l'aide de l'Etat DETR 201

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Commune

Montant prévisionnel des travaux

Postes	Coût total € HT	Dépenses éligibles € HT
Démolition / Désamiantage	20 000 € HT	20 000 € HT
Gros œuvre / Réseaux	114 200 € HT	114 200 € HT
Charpente - couverture	38 100 € HT	38 100 € HT
Menuiseries	12 300 € HT	12 300 € HT
Chauffage	124 000 € HT	124 000 € HT
Maîtrise d'œuvre	8 867 € HT	0 € HT
Divers (SPS, bureau de contrôle, étude de sol, ...)	6 950 € HT	0 € HT
TOTAL	324 417 € HT	308 600 € HT

Plan de financement prévisionnel des travaux

Subventions demandées	Montant subvention en HT	Dépenses éligibles en HT
<input type="checkbox"/> Région / FEDER€€
<input type="checkbox"/> ADEME€€
<input type="checkbox"/> Département	123 440 €	308 600 €
<input checked="" type="checkbox"/> Etat (DETR)€€
<input type="checkbox"/> Autres :	123 440 €	
Sous-total subventions	200 977 €	324 417 €
Autofinancement	324 417 €€
Total		
Information sur l'autofinancement		
<input type="checkbox"/> Fonds propres € %
<input type="checkbox"/> Crédit-bail € %
<input checked="" type="checkbox"/> Emprunt (durée : 20 ans et taux : 2%)	200 977 €	100 %
<input type="checkbox"/> Autres : € %

Objet : réseau de chaleur d'Escource – plan de financement prévisionnel et demande de subvention régionale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'étude de faisabilité rendue par le bureau d'étude SERMET sur la réalisation d'un réseau de chaleur sur la commune d'Escource, en remplacement de l'actuelle chaudière fioul alimentant la mairie/école primaire/médiathèque et des différents systèmes de chauffage électrique présents à l'école maternelle, la cantine, l'école de musique et la salle polyvalente.

Aussi la solution consistant en l'installation de deux chaudières à bois déchiqueté en cascade a été retenue apparaissant comme le plus avantageux que ce soit techniquement ou économiquement.

Ce projet de chaufferie biomasse présente de nombreux atouts tels que la lutte contre le changement climatique grâce à une énergie verte, la diminution de la facture énergétique, l'impact sur l'emploi local non délocalisable, la création d'une nouvelle filière locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de réalisation d'un réseau de chaleur sur la commune d'Escource
- **APPROUVE** le montant prévisionnel suivant :
- **SOLLICITE** l'aide de la Région Nouvelle Aquitaine
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2019
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à la réalisation de la présente décision

Montant prévisionnel des travaux

Postes	Coût total € HT	Dépenses éligibles € HT
Gros œuvre	89 500 € HT	89 500 € HT
Terrassement - VRD	48 000 € HT	48 000 € HT
Chaudières bois et équipements	134 292 € HT	134 292 € HT
Dépose de l'ancienne chaudière et de la cuve fioul	7 200 € HT	7 200 € HT
Réseau	79 200 € HT	79 200 € HT
Sous-stations	55 000 € HT	55 000 € HT
Maîtrise d'œuvre	35 718 € HT	35 718 € HT
Divers (SPS, bureau de contrôle, étude de sol, ...)	20 660 € HT	0 € HT
TOTAL	469 370 € HT	448 910 € HT

Plan de financement prévisionnel des travaux

Subventions demandées	Montant subvention HT	Dépenses éligibles HT
<input checked="" type="checkbox"/> Région / FEDER	253 617 €	448 910 €
<input type="checkbox"/> ADEME€€
<input type="checkbox"/> Département€€
<input type="checkbox"/> Etat (préciser DETR.....)€€
<input type="checkbox"/> Autres :€€
Sous-total subventions	253 617 €	
Autofinancement	215 753 €	
Total	469 370 €	469 370 €
Information sur l'autofinancement		
<input type="checkbox"/> Fonds propres € %
<input type="checkbox"/> Crédit-bail € %
<input checked="" type="checkbox"/> Emprunt (durée : 20 ans et taux : 2%)	215 753 €	100 %
<input type="checkbox"/> Autres : € %

Mission d'assistance technique en qualité d'expert d'assuré

Monsieur le Maire explique que les travaux effectués sur le complexe sportif en 2009 ont fait l'objet de réserves concernant la partie gros œuvre.

Une première réunion contradictoire avec l'architecte et l'entreprise a eu lieu en 2014, avec la pose de témoins sur les nombreuses fissures détectées sur l'ossature du bâtiment.

Les dégradations ont évolué et entraînent la nécessité d'une intervention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de missionner un expert indépendant « GF Expertise » M. Frédéric GAUTHIER 50 allée de Cérés 40230 Saint Geours de Maremne, afin de nous assister dans toutes les procédures et de faire prendre en charge le montant des travaux par l'assurance décennale de l'architecte et de l'entreprise.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Vu l'avancement des dégradations des fissures constatées au bâti du complexe sportif et la nécessité d'intervenir rapidement pour des raisons de sécurité,

Décide de lancer une procédure auprès de l'architecte et de l'entreprise pour faire prendre en charge les travaux par les assurances décennales de l'architecte et de l'entreprise,

Missionne l'expert indépendant « GF Expertise » M. Frédéric GAUTHIER 50 allée de Cères 40230 Saint Geours de Maremne, pour nous assister dans toutes les procédures qu'il sera nécessaire d'engager,

Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces procédures

Dit que les dépenses engagées seront prévues au budget de la Commune

Effacement d'une dette suite à liquidation judiciaire et clôture pour insuffisance d'actif d'un montant de 2822.40€ :

M. le Comptable des finances publiques de la Trésorerie de Sabres, par courrier explicatif du 28 mars 2019, nous informe de la clôture pour insuffisance d'actif en date du 16 novembre 2018, concernant la société PEINTURE DEDIEU, suite à une procédure de liquidation judiciaire.

En conséquence, pour la créance d'un débiteur dont une clôture pour insuffisance d'actif a été prononcée dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire, aucune action de recouvrement n'est possible et l'irrecouvrabilité s'impose à la Collectivité et au Comptable.

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de constater la charge de la créance éteinte pour la somme de 2822.40€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Constata la charge de la créance éteinte pour un montant de 2822.40€

Dit que les crédits nécessaires en dépense au budget de l'exercice en cours de la commune sont inscrits au chapitre 65 et charge Monsieur le Maire de la régularisation comptable de la perte sur créance irrécouvrable constatée.

DM n°4 Rattachement aux immobilisations des dépenses imputées au 2031

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n° 4

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	2313-041		18 000.00		
	2117-041		26 234.00		
	2145-041		2 964.00		
	2031-040				47 198.00

DM n° 5 Régularisation des écritures de cessions vente Pouymenjon en 2018 au BP 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n° 5

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	673-67		514 828.50		
	773-77				514 828.50
SECTION D'INVESTISSEMENT		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	2117-21		27 458.00		
	1021-10		487 370.50		
	024				514 828.50

DM n°6 Régularisation du compte d'imputation au 2158 de la tondeuse autoportée acquise en 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n° 6

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	2182-041		3 523.00		
	2158-041				3 523.00

DM n°7 Acquisition d'une sculpture « Cheval cabré » en matériaux de recyclage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de l'acquisition de la sculpture

Valide la décision modificative n° 7

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
OP 1014	2111	700.00			
	2161		700.00		

Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint

Par courrier du 10 mai 2019, Monsieur Pierre-Alain Dubos a présenté sa démission du poste de 3^{ème} Adjoint au Maire à Monsieur le Préfet des Landes.

Conformément à l'article L2122-15 du CGCT, celle-ci a été acceptée et rendue effective au 21 mai 2019.

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Pierre-Alain Dubos du poste de 3^{ème} adjoint, il vous est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire et de ne pas remplacer le poste d'adjoint occupé par Monsieur Dubos

Amortissement des biens du service de l'AEE conservés par la Collectivité

Lors du transfert de compétence de la gestion de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de Commune Cœur Haute Landes, la collectivité a souhaité conserver du matériel nécessaire au bon fonctionnement du service technique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de l'amortissement des biens du service de l'eau et de l'assainissement conservés par la Commune et sur la régularisation des écritures d'amortissement 2018 qui n'ont pas été passées :

- Désherbeur : 32 500.00€, amortissement sur 5 ans soit 6500.00 par an (solde 4 ans)
- Renault trafic : 6 038.00€, amortissement sur 5 ans soit 1207.67 par an (solde 4 ans)
- Ordinateur portable : 1 068.00€, amortissement sur 2 ans soit 534.00 par an (2 an)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de la poursuite des amortissements tel que précisé ;

dit que le rattrapage pour l'année 2018 se fera par opération d'ordre non budgétaire ;
autorise le Trésorier à effectuer le rattrapage de l'année 2018 par prélèvement sur le compte 1068 à hauteur de :

- Pour le compte 28158 : 6 500€
- Pour le compte 28178 : 1 207.67€
- Pour le compte 28188 : 534€

Création d'un emploi temporaire pour accroissement d'activité

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps complet d'Adjoint Technique Territorial échelle C1, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service technique de la Commune pour la période du 8 juillet 2019 au 30 août 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

de créer un emploi temporaire à temps complet à raison de 35 heures/semaine d'Adjoint Technique Territorial échelle C1, catégorie hiérarchique C, pour la période du 8 juillet 2019 au 30 août 2019 pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans le service technique de la Commune

QUESTIONS DIVERSES

Prochain Conseil prévu le 30 juillet 2019 17 h 30.
Séance levée à 19 h 20.



Handwritten signatures in blue and black ink, including the name 'Julien' and a signature that appears to be 'Augustus'.